



Rapport du Conseil communal

**à l'appui d'une demande de crédit budgétaire de CHF 570'000.–
pour l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Îlot B,
Quartier Le Corbusier, dans le but de créer de nouvelles salles
de classe**

(du 9 novembre 2016)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Les réflexions sur les futurs besoins en infrastructures scolaires de l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds (EOCF) en fonction des réformes scolaires ont débuté en 2010. Plusieurs rapports ont été présentés par la direction de l'EOCF, ainsi que par des bureaux d'architectes mandatés. Ces derniers avaient pour but d'analyser quel était le potentiel d'agrandissement des collèges de la Ville.

Les facteurs à l'origine des besoins supplémentaires en salles de classe sont principalement les suivants:

- la modification de l'Arrêté cantonal du 17 octobre 2012 concernant l'organisation des classes et le subventionnement des traitements dans l'enseignement obligatoire a eu pour effet une légère diminution des effectifs moyens des classes et par conséquent l'ouverture de quelques classes supplémentaires. En effet, avant la rentrée scolaire 2013-2014, la moyenne des effectifs par classe était légèrement supérieure aux nouvelles normes de subvention soit 18 élèves pour le cycle 1, 19 pour le cycle 2 et 20 pour le cycle 3;

- la rénovation du cycle 3 a engendré la création de groupes à niveaux dans plusieurs disciplines (français, mathématiques, allemand, anglais, sciences) et donc des besoins en nouvelles salles de classe (cf. chapitre suivant);
- la mise à disposition de locaux dans chaque secteur pour l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) dans les collèges du cycle 3;
- l'augmentation des effectifs d'élèves au cycle 1, sur la base des naissances enregistrées à La Chaux-de-Fonds. À la rentrée d'août 2018, une augmentation de 47 élèves en 1^{re} année par rapport aux effectifs actuels est prévue. Ce nombre correspond à l'ouverture de deux classes et demie.

En plus des facteurs ci-dessus, il faut signaler la mise en place du demi-cycle 7-8 qui a eu lieu lors de la rentrée scolaire 2014-2015. Celle-ci a pour but d'assurer un passage progressif des élèves de ce demi-cycle vers le cycle 3. Il s'agit de la prise en charge des élèves par une équipe pédagogique assurant tant le suivi de la formation que l'évaluation du travail de l'élève, sur 2 ans, dans des classes situées, autant que possible, dans le même collège.

Enfin, à terme, certaines classes des années 1-2 situées en appartements excentrés devraient pouvoir être rapatriées dans les collèges de la Ville afin de favoriser la collaboration entre enseignants.

Les nouveaux besoins liés à la rénovation du cycle 3

Dans le nouveau système, pour les branches à niveaux, les élèves ne sont plus répartis par classes mais par groupes de niveaux 1 et 2.

Les classes d'une même année doivent être regroupées pour l'enseignement de ces disciplines et les cours doivent avoir lieu simultanément pour permettre la répartition des élèves par groupes de niveaux et équilibrer les effectifs. Cela engendre fréquemment la création d'un groupe supplémentaire par rapport au nombre de classes et nécessite de disposer de salles supplémentaires.

L'exemple ci-après illustre ce besoin.

Exemple : 80 élèves en 9^e => 4 classes de 20 élèves

Français

- 30 élèves sont en niveau II => 2 groupes de 15-15 élèves
- 50 élèves sont en niveau I => 3 groupes de 17-17-16 élèves

Cette organisation comporte donc 4 classes et 5 groupes de niveaux.

Mathématiques

- 34 élèves sont en niveau II => 2 groupes de 17-17 élèves
- 46 élèves sont en niveau I => 3 groupes de 16-15-15 élèves

Cette organisation comporte donc 4 classes et 5 groupes de niveaux.

	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5
Nombre d'élèves par classe	20	20	20	20	
Nombre d'élèves par groupe à niveau en français	Niv II 15	Niv II 15	Niv I 17	Niv I 17	Niv I 16
Nombre d'élèves par groupe à niveau en math	Niv II 17	Niv II 17	Niv I 16	Niv I 15	Niv I 15

On constate que pour 4 classes qui occupent 4 salles, nous avons besoin de 5 salles en français et de 5 salles en mathématiques.

Ainsi, en fonction du nombre de classes existantes dans chaque secteur, les besoins en nouvelles salles calculés au plus serré sont les suivants:

Année	Branches à niveaux	Nb. de périodes	Besoins en salles supplémentaires
9 ^e	français, mathématiques	12	4 salles dès août 2015
10 ^e	français, mathématiques, allemand, anglais, sciences	21	6 salles dès août 2016
11 ^e	français, mathématiques, allemand, anglais (optionnel), sciences	20-21	6 salles dès août 2017

Abandon du projet "Fantaisie"

En mars 2010, le Conseil général accordait au Conseil communal un crédit de CHF 5'438'000.- pour l'acquisition et la rénovation de l'immeuble industriel sis chemin de Fantaisie 2, dans le but de l'intégrer au centre scolaire des Gentianes et d'y installer des salles de classe, ainsi qu'une structure d'accueil parascolaire.

L'immeuble a été acheté par la Ville, mais par la suite, le Conseil communal a renoncé aux travaux de rénovation. En effet, suite à l'entrée en vigueur de dispositions légales contraignantes, différentes mesures additionnelles auraient dû être prises, concernant notamment l'économie énergétique, la protection parasismique, ainsi que la recherche et l'élimination des polluants, pour un surcoût total estimé à CHF 1'400'000.-.

Les salles de classe prévues n'ont donc pas été réalisées. Seul l'accueil parascolaire a pu voir le jour, moyennant quelques adaptations, dans l'appartement situé au dernier étage de l'immeuble. Dès la rentrée scolaire 2015, 35 places d'accueil ont ainsi pu être créées.

Abandon des projets d'agrandissement des collèges de la Ville

Suite à différentes analyses, la direction de l'EOCF avait présenté en 2014 un programme d'investissements sur 4 ans prévoyant les agrandissements des collèges des Forges, de Numa-Droz et de Bellevue, pour un montant total de CHF 44'270'000.-.

Compte tenu de la situation financière de la Ville, ces investissements n'ont finalement pas été retenus par le Conseil communal et la direction de l'EOCF a été chargée de trouver d'autres solutions moins onéreuses.

Abandon du projet de réaménagement des combles du collège de la Promenade

Par la suite, une étude des potentiels d'utilisation des combles de cinq bâtiments scolaires a été réalisée en 2015 par un bureau d'architectes. Suite à cette étude, le collège de la Promenade a été choisi car il présentait le meilleur potentiel du point de vue architectural et en même temps, il correspondait à des besoins scolaires pressants dans le secteur Sud de la Ville.

Ce projet, devisé à CHF 1'800'000.- TCC, permettait d'obtenir 3 salles d'enseignement de 60 m², une salle d'enseignement de 110 m² et une salle d'activité de 51 m².

Au final, cet investissement a été jugé trop important par rapport aux surfaces obtenues et n'a donc pas été retenu par le Conseil communal. Par conséquent, de nouvelles solutions, moins coûteuses, ont dû une fois encore être recherchées.

Polyvalence des salles spéciales

Une première solution alternative a été de rendre polyvalentes plusieurs salles de classe utilisées par les élèves du cycle 3, afin de pouvoir mieux rationaliser leur occupation, grâce à l'installation d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs. Il a ainsi été renoncé aux salles spécialisées pour une seule discipline (géographie et histoire notamment).

Toutes les salles de sciences ont également été équipées de manière à pouvoir enseigner dans chacune d'elles les nouveaux programmes du Plan d'étude romand (PER) de 9^e, 10^e et 11^e années.

Concierges résidents

Une analyse est en cours avec le Service d'architecture et des bâtiments concernant la possibilité, dans certains collèges, de transformer l'appartement de fonction du concierge résident en salles de classe. Il s'agit de revoir ainsi l'organisation de la conciergerie afin de déterminer quelle fonction est nécessaire dans tel ou tel collège.

Une première opportunité pourrait se présenter en 2017 déjà avec le départ à la retraite d'un concierge résident.

Abandon du projet de structure d'accueil préscolaire dans le nouveau Quartier Le Corbusier

La Ville de La Chaux-de-Fonds est membre de la Société coopérative de construction et d'habitation Le Corbusier, cette société étant propriétaire de l'immeuble B2, Îlot B, sis dans le nouveau Quartier Le Corbusier. La Ville a signé un contrat de bail portant sur le rez-de-chaussée de cet immeuble, d'une surface approximative de 398 m², pour un montant annuel de CHF 82'800.-, charges comprises.

Le but initial était de créer une nouvelle structure d'accueil préscolaire. Un premier projet avait donc été présenté en 2015 par le Service de la jeunesse. Cependant en septembre 2015, compte tenu de la situation financière difficile de la Ville, le Conseil communal décidait de renoncer à ce projet de crèche.

Nouveau projet de création de salles de classe dans le Quartier Le Corbusier

A l'intersection des trois secteurs de notre ville, la création de salles de classe du premier cycle est porteuse de sens. En effet, les élèves pourront ainsi vivre les quatre premières années de leur scolarité dans un "collège" à taille humaine.

D'entente avec la Coopérative de construction et d'habitation, un nouveau projet d'aménagement des locaux au rez-de-chaussée, a été présenté par la direction de l'EOCF, dans le but de répondre aux besoins les plus pressants en salles supplémentaires.

Ce projet permettra d'obtenir les nouveaux locaux suivants:

- 1 salle de classe de 109 m²
- 1 salle de classe de 88 m²
- 1 espace de 113 m² comprenant une salle de classe, une salle des maîtres et une salle d'appui
- 1 salle de classe de 59 m²

La création de ce nouveau "collège" pour le cycle 1 aura des répercussions sur les structures d'accueil parascolaire de Fantaisie et de Temple-Allemand qui devront recevoir une partie des élèves concernés. Une collaboration sera nécessaire pour le bon fonctionnement de cette nouvelle structure scolaire.

Concernant l'accessibilité du bâtiment, notons deux points importants.

- Pour les élèves habitant au sud de la voie ferrée, un projet de réhabilitation des ascenseurs de la gare est d'ores et déjà prévu courant 2017, un rapport sera prochainement présenté au Conseil général.

- Quand bien même l'école promeut le déplacement des élèves à pied, le trafic de voitures privées ne pourra pas être totalement évité. Ainsi, une zone de dépose devra être étudiée.

Coût du projet

Le coût du projet s'élève au total à CHF 570'000.- TTC, comprenant les positions suivantes:

Aménagements intérieurs	CHF 332'500.00
Aménagements extérieurs	CHF 80'000.00
Honoraires	CHF 69'000.00
TVA 8%	CHF 38'500.00
Mobilier (TVA comprise)	CHF 50'000.00
Total	CHF 570'000.00

Subventions

Ce projet pourra bénéficier du subventionnement cantonal aux communes pour les constructions scolaires, à hauteur de 20% des dépenses reconnues (l'achat de mobilier étant exclu de la subvention). Même si le Département de l'éducation et de la famille (DEF) a décidé d'abandonner ces mesures lors du budget 2016, celles-ci demeurent valables pour les projets répondant à des besoins reconnus avant le 31 décembre 2016. La demande de subventions devra ainsi être envoyée au DEF au plus tard dans le courant du mois de février 2017 pour qu'elle soit recevable.

Conséquences sur les finances

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 5% (20 ans).

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.5% sur la moitié de l'investissement.

Amortissement : CHF 570'000.- x 5 % :	CHF	28'500.00
Intérêts 2.5% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville :	CHF	7'125.00
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF	35'625.00

Conséquences sur les ressources humaines

L'évolution du coût en personnel enseignant n'est pas lié à ce projet mais à l'évolution démographique et à la rénovation du cycle 3 mis en œuvre au niveau cantonal. La création de nouvelles salles de classe n'engendre pas en tant que telle de coûts supplémentaires pour ce qui concerne le personnel enseignant. En revanche, du travail supplémentaire de conciergerie, estimé à un 20% d'équivalent plein temps, sera requis. En outre, des accompagnants pour l'accueil parascolaire devront vraisemblablement être engagés. En effet, pour rendre viables ces classes, certains élèves devront impérativement y être conduits. En outre, durant la réfection des ascenseurs de la gare, une solution devra être trouvée pour permettre aux élèves de se rendre à l'école dans de bonnes conditions.

Collaboration intercommunale

Sans objet.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux

La proximité des transports publics, ainsi que l'accessibilité des piétons, permettent de limiter l'utilisation de véhicules privés.

b) aspects sociaux

L'intégration d'une structure scolaire dans ce nouveau quartier devrait contribuer à redynamiser la vie sociale du quartier.

c) aspects économiques

Néant

Conclusion

Compte tenu de l'abandon des projets d'agrandissement de collèges et de réaménagement des combles, ainsi que des besoins précités, il est urgent d'aménager ces espaces pour obtenir de nouveaux locaux pour la rentrée scolaire d'août 2017.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Sylvia Morel

La chancelière

Célia Clerc

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

Vu le préavis du Conseil d'établissement scolaire

arrête:

Article premier.- Un crédit budgétaire de CHF 570'000.– TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Îlot B, Quartier Le Corbusier, dans le but de créer de nouvelles salles de classe.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement est amorti au taux de 5% (20 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement desdits crédits.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
Marc Schafroth Oguzhan Can